



Résolution 395 (1969)¹

Réponse au cinquième rapport biennal de la FAO

Assemblée parlementaire

L'assemblée,

1. Ayant pris connaissance du 5^e rapport de l'Organisation de l'Alimentation et de l'Agriculture des Nations Unies (F.A.O.) au Conseil de l'Europe, ainsi que des annexes concernant le Codex Alimentarius et quelques aspects des activités de la F.A.O. en matière de pêcheries ;
2. Accueillant avec satisfaction l'amélioration de la situation alimentaire dans le monde et en particulier le fait qu'elle provient en partie de l'attention accrue consacrée à la production agricole dans les pays en voie de développement, espère que cette évolution, encouragée, permettra une production accrue dans les secteurs de l'agriculture où les avantages en seront les plus durables ;
3. Préoccupée par l'évolution peu satisfaisante des échanges portant sur les produits agricoles et par les pénuries de devises qui en résultent pour les pays en voie de développement, estime que des politiques d'importation plus généreuses de la part des pays développés devraient faire partie intégrante des efforts visant à encourager la production agricole dans les pays en voie de développement, dans les domaines où ils sont les plus compétitifs ;
4. Accueillant avec satisfaction et approuvant pleinement le choix par la F.A.O. de cinq domaines précis sur lesquels devraient porter principalement les efforts travaux relatifs aux variétés à rendement élevé pour les récoltes d'aliments de base, lutte contre la pénurie de protéines, guerre au gaspillage, mobilisation des ressources humaines en faveur du développement rural, acquisition et épargne de devises étrangères - espère que les problèmes de répartition qu'affrontent de nombreux pays en voie de développement seront également examinés avec attention ;
5. Exprimant son appréciation à l'égard des programmes de coopération F.A.O., le programme de coopération de F.A.O.-B.I.R.D. et le programme de coopération F.A.O. - Industrie, souligne à nouveau la nécessité, en matière d'assistance visant à encourager le développement agricole, d'une coordination plus étroite entre les programmes bilatéraux et les organisations multilatérales, en liaison avec les efforts des pays en voie de développement eux-mêmes ;
6. Remerciant la F.A.O. du compte rendu détaillé de ses activités en Europe, espère que l'excellente coopération entre la F.A.O. et le Conseil de l'Europe continuera à se développer dans tous les domaines d'intérêt commun, notamment celui de la protection du milieu physique et de ses ressources naturelles.

1. Discussion par l'Assemblée le 27 janvier 1969 (20^e séance) (voir [Doc. 2514](#), rapport de la commission de l'agriculture). Texte adopté par l'Assemblée le 27 janvier 1969 (20^e séance).

